

## Les départements n'arrivent plus à boucler les budgets des Sdis

Publié le 17/01/2024 • Par [Clémence Villedieu](#) • dans : [A la une](#), [A la Une finances](#), [Actu experts finances](#), [France](#)



AdobeStock

En décembre, les pompiers sont venus voir les départements, non pas pour vendre le calendrier 2024 mais pour obtenir des financements leur permettant de boucler leur budget prévisionnel. La situation tendue des finances départementales laisse présager un nombre croissant de portes fermées.

### MA GAZETTE

Sélectionnez vos thèmes et créez votre newsletter personnalisée

- Financements Finances publiques Sécurité civile
- Tous les thèmes

En décembre 2023, lors de l'adoption du budget du Rhône, les échanges entre le président du

département et le syndicat des pompiers ont été tendus. « Nous avons dû accepter de verser une rallonge au budget du SDMIS, mais il n'en sera plus question l'année prochaine », assure le président du département, Christophe Guilloteau. La situation du SDMIS est fragile : les charges, particulièrement rigides, ont augmenté de 19,5 M€ depuis 2015, en raison de la hausse de la masse salariale (+ 14,5 M€). Or les recettes de fonctionnement (157 M€ en 2022) dépendent pour 97 % de subventions publiques locales.

- [Olivier Richefou : « Ce n'est pas aux Sdis de payer les défaillances des urgences »](#)

La métropole de Lyon verse 80 % des contributions, le département du Rhône 15 % et les collectivités communales (hors celles de la métropole) les 5 % restants. Les contributions des collectivités au SDMIS se différencient de la règle, les SDIS étant majoritairement financés par les conseils départementaux (en moyenne 58 %). Mais les constats sont les mêmes.

## **Un effet ciseaux**

« De 2001 à 2021, le nombre des interventions a explosé, passant de 3,6 millions à 4,7 millions, mais les financements évoluent peu », résume Stéphane Morin, directeur départemental du SDIS 44 et président de l'Andsis.

Mais Christophe Guilloteau temporise : « Le service doit faire face à une forte hausse des dépenses de fluides, de sa masse salariale ou du coût des matériels : nous ne voulons plus jouer le rôle inévitable de la variable d'ajustement ! ». La part locale (communes et intercommunalités), qui complète la contribution départementale, est par principe gelée : elle peut seulement progresser par rapport à l'évolution de l'inflation. « Ces deux dernières années, nous avons pu bénéficier, avec la forte inflation, d'une part locale augmentée », reconnaît Stéphane Morin.

## **Des rallonges annuelles devenues la règle**

Cette tension financière récurrente des Sdis s'accompagne cette année d'un exercice resserré d'arbitrage des départements sur leurs propres dépenses. « Chaque année, depuis six ans, nous adoptons en moyenne une rallonge de près de 500 000 euros. En 2024, elle va s'élever à un million d'euros. En parallèle, nous avons dû, cette année, renoncer à 8 millions d'euros d'investissements, les DMTO ont baissé de 33 millions d'euros et les dépenses de la petite enfance comme celles de l'entretien des routes explosent ! » explique Christophe Guilloteau. La Loire-Atlantique, qui porte 54,8 % du budget de fonctionnement du Sdis, a affecté une enveloppe supplémentaire de 4 millions d'euros en 2023 et de 3,9 millions d'euros en 2022. Dans l'Ain, le département finance à hauteur de 75 % le budget du Sdis (55 M€) et ajoute chaque année 6 millions d'euros supplémentaires depuis 2017 : « La participation, cette année, a augmenté de 5,5 %, illustre le président de l'Ain, Jean Deguerry, mais il a fallu décider de bloquer les embauches en 2024 », ajoute-t-il.

- [Financement des SDIS : la grogne des pompiers](#)

## **La maîtrise des charges de personnel**

En décembre, les pompiers ont manifesté devant le Sdis alors que le président de la Loire-Atlantique présentait son plan de recrutement de sapeurs-pompiers professionnels. « Nous avons dû, ces deux dernières années, recruter 30 nouveaux agents et nous prévoyons 70 nouveaux postes, mais il est aussi nécessaire d'envisager des redéploiements, ajoute Michel Ménard, président du département et du conseil d'administration du Sdis.

Selon l'association Départements de France, des gains de performance sont possibles tout en protégeant un lien serré avec le terrain. « Il va falloir trouver de marges d'économies en augmentant la durée de vie des véhicules et en revoyant la politique de recrutement », estime Christophe Guilloteau.

## **Porte fermée de l'Etat**

En 2023, deux rapports ont présenté des solutions financières (rapport de l'Inspection générale de l'administration et rapport d'Hubert Falco). Au nombre des mesures proposées, un soutien financier renforcé de l'Etat. « La dernière enveloppe de l'Etat de 150 millions (pour un budget global des Sdis de 5 milliards d'euros, ndlr) prévue sur cinq ans pour soutenir les investissements va nous apporter 1 million d'euros », constate, dubitatif, le président du département de Loire-Atlantique. « Nous réitérons notre demande de débloquer la contribution locale afin d'accompagner les évolutions démographiques », complète Stéphane Morin. L'espoir repose sur une plus large participation des assureurs aux financements des Sdis. « L'idée est d'élargir l'assiette de la TSCA payée par les assureurs à de nouveaux contrats comme l'assurance habitation, explique le président de l'Andis. Il faut prendre en compte les biens qui, par l'intervention des pompiers, sont protégés. » Mais, cette année encore, l'accès à la loi de finances est resté fermé.